

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 2 de l'ordre du jour**

**CX/NFSU 05/27/2-Add.1**

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE  
RÉGIME**

**Vingt-septième session, Bonn (Allemagne), 21-25 novembre 2005**

**QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS  
ET/OU D'AUTRES COMITÉS DU CODEX**

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE OMS POUR L'ALIMENTATION,  
L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTÉ :  
ÉLABORATION D'UN "DOCUMENT D'ACTION" POUR LE CODEX**

***DOCUMENT DE DISCUSSION***  
***Préparé par l'OMS en collaboration avec la FAO***

Contexte

1. En 2003, l'Assemblée mondiale de la Santé, dans sa résolution 56.23 sur l'évaluation conjointe FAO/OMS des travaux de la Commission du Codex Alimentarius, a approuvé la recommandation de la Commission d'accorder un rang de priorité plus élevé à l'élaboration, sur des bases scientifiques, de normes relatives aux questions liées à la nutrition et à la santé. Cette résolution invitait instamment les États Membres "à utiliser pleinement les normes du Codex Alimentarius pour protéger la santé humaine tout au long de la chaîne alimentaire, y compris pour aider à faire des choix sains en matière de nutrition et d'alimentation".
2. En 2004, la résolution 57.17 de l'Assemblée approuvait la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, tout en rappelant la résolution 56.23 susmentionnée. Elle priait la Commission du Codex Alimentarius de continuer, dans le cadre de son mandat opérationnel, à accorder toute l'attention voulue aux mesures qui pourraient être prises pour améliorer les normes sanitaires des aliments conformément au but et aux objectifs de la Stratégie mondiale.
3. La Stratégie mondiale a été élaborée en réponse à une demande des États Membres. Elle correspond à une initiative internationale de santé publique, destinée à favoriser l'instauration d'un climat qui permette de mener des actions durables aux niveaux individuel, communautaire, national et mondial; actions dont l'ensemble aboutirait à réduire les taux de morbidité et de mortalité liés à une alimentation de mauvaise qualité et à une condition physique défailante. On sait en effet que la nutrition et les choix alimentaires déterminent en partie, à long terme, la santé et l'apparition ou non de maladies chroniques telles que l'obésité, les maladies cardiaques, le cancer et le diabète.
4. Seule une large coalition de parties intéressées assurera le succès de la Stratégie mondiale. Les autorités de réglementation, et autres responsables des directives et normes relatives aux aliments sur les marchés internationaux, ont un rôle à jouer pour faciliter le choix par les consommateurs de produits qui soient bien adaptés à leurs besoins, en termes de santé et de styles de vie.
5. L'OMS a présenté la Stratégie mondiale lors de sessions du CCNFSDU et du CCFL, ainsi qu'à la cinquante-cinquième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (février 2005). Le Comité exécutif a demandé "à l'OMS de préparer, en coopération avec la FAO, un document mettant en

lumière les mesures qui pourraient être prises par le Codex, dans le cadre de son mandat, pour faciliter l'application de la Stratégie mondiale" (ALINORM 05/28/3, al. 90).

6. Un document de discussion conjoint OMS/FAO a été préparé pour la cinquante-sixième session du Comité exécutif et la vingt-huitième session de la Commission (CAC/28 LIM/6, juillet 2005). La Commission a fait sienne une recommandation du Comité exécutif (ALINORM 5/28/41), demandant que l'OMS et la FAO établissent un document mieux ciblé pour examen par le CCNFSDU et le CCFL. Le présent document de discussion destiné au CCNFSDU a été préparé en tant qu'étape préliminaire à l'élaboration d'un "document d'actions" plus ciblé, qui sera examiné par le CCNFSDU dans le cadre de son mandat. Un document de discussion analogue à celui-ci sera également transmis au CCFL pour sa prochaine réunion.

#### Considérations dont tiennent compte l'OMS et la FAO

7. En préparant ce document de discussion, la FAO et l'OMS ont conscience du fait que la Stratégie mondiale constitue une initiative relativement récente, et qu'il convient de laisser aux États Membres le temps de l'envisager dans son ensemble et d'étudier la possibilité de la relier aux activités du Codex. Les deux organisations reconnaissent en outre que le Codex doit s'acquitter de façon générale d'un grand nombre de tâches importantes relatives à la santé publique et au commerce, et donc que le succès de toute nouvelle entreprise suppose que soient examinées non seulement sa pertinence au regard du mandat, mais aussi son aptitude à tirer profit des travaux en cours et à s'y intégrer. Enfin, on conçoit que l'application de la Stratégie mondiale au sein du Codex puisse emprunter des voies diverses, notamment un appui de la Commission et le soutien de la FAO et de l'OMS sous la forme d'avis scientifiques. Le succès des stratégies dépendra du soutien et de l'intérêt des États Membres, qui pourra lui aussi prendre différentes formes, par exemple l'élaboration de documents de projets dans le cadre des comités. À l'heure actuelle, la FAO et l'OMS en sont à explorer les possibilités, le meilleur usage des ressources, ainsi que le soutien et l'intérêt demandés aux parties concernées.

8. Deux des comités du Codex couvrent des domaines de travail directement en rapport avec la nutrition, et présentent donc un potentiel pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de façon appropriée dans le cadre de leur mandat vis-à-vis du Codex. Celui du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) consiste à : *a) Rédiger des dispositions en matière d'étiquetage applicables à tous les aliments ; b) examiner, amender le cas échéant et confirmer des dispositions spécifiques provisoires en matière d'étiquetage préparées par les comités du Codex qui élaborent des normes, des codes d'usages et des directives ; c) étudier les problèmes spéciaux d'étiquetage que lui soumettra la Commission ; et, d) étudier les problèmes en rapport avec la publicité des denrées alimentaires, en accordant une attention particulière aux allégations et aux descriptions pouvant induire en erreur.* Celui du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) lui impartit les tâches suivantes : *a) étudier les problèmes nutritionnels spécifiques que lui soumet la Commission et conseiller celle-ci sur les questions générales relatives à la nutrition ; b) élaborer des dispositions générales relatives aux aspects nutritionnels de tous les aliments ; c) élaborer des normes, des directives ou textes apparentés pour les aliments diététiques ou de régime en coopération avec d'autres comités, d) examiner, amender si nécessaire et approuver les dispositions sur des aspects nutritionnels qu'il est proposé d'inclure dans les normes Codex, directives et textes apparentés.*

#### Thèmes d'intérêt pour l'OMS et la FAO

9. L'OMS et la FAO s'intéressent à rassembler des informations concernant : (i) la nature des tâches qui pourraient être envisagées et développées le cas échéant au sein du CCNFSDU; (ii) le type d'appui scientifique ou autre qui serait nécessaire; et (iii) les moyens appropriés de gérer le processus et, selon les besoins, d'assurer la coordination dans le cadre de l'ensemble du Codex.

10. Plus spécifiquement, les dispositions concernant l'étiquetage nutritionnel et les mentions déclaratives figurant sur les étiquettes renforceraient la possibilité pour les consommateurs de choisir des produits qui contribuent à une alimentation saine, et par conséquent qui engendrent un "climat" favorable à des actions réduisant l'incidence des maladies chroniques et de facteurs de risques courants.

10a. L'étiquetage nutritionnel fournit des renseignements importants concernant le contenu des produits en nutriments, et constitue donc un instrument utile aux consommateurs pour choisir des aliments qui composent une alimentation équilibrée. Le CCFL joue naturellement un rôle essentiel dans ce domaine, mais le CCNFSDU a lui aussi sa part de responsabilités. Il serait peut-être judicieux

d'envisager d'ajouter à cet étiquetage des composants supplémentaires, et d'évaluer les avantages d'étendre l'étiquetage nutritionnel à l'ensemble des produits alimentaires. Il sera peut-être nécessaire de solliciter des avis scientifiques quant à l'utilisation et à la compréhension par les consommateurs de l'étiquetage nutritionnel en général; on obtiendrait ainsi les meilleurs conseils possibles sur les approches et formats de l'étiquetage, pour faire en sorte que celui-ci soit clair, visible, facile à comprendre et utilisable par les consommateurs.

10b. L'adoption des directives du Codex sur l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé constituera certes un acquis important pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Des interrogations demeurent cependant quant à la manière d'affiner encore ces allégations, et notamment de les justifier. L'absence de critères internationaux à bases scientifiques sape toute tentative de conclure à propos d'allégations spécifiques, et risque de retarder le moment où il sera possible de communiquer aux consommateurs des messages sur les choix alimentaires favorables à la santé et sur le rôle de l'alimentation dans la réduction des maladies chroniques. Ici encore, les avis scientifiques portant sur la nature des éléments nécessaires pour renforcer l'utilisation qui est faite de ces allégations sont dans le droit fil des buts de la Stratégie mondiale. Avec une bonne connaissance des preuves scientifiques qui fondent l'information sur les relations entre alimentation et santé, il deviendra plus facile de décider quelles mentions précises seront importantes pour les consommateurs, et de déterminer les messages les plus appropriés concernant les choix alimentaires favorables à la santé et le rôle de l'alimentation dans la réduction des maladies chroniques. Il sera en outre important d'évoquer ces relations par des messages dont les termes soient parlants pour les consommateurs : on ne saurait attendre de mentions scientifiquement exactes, mais obscures aux yeux du consommateur, qu'elles soient d'une quelconque utilité pour ce dernier.

11. Les normes de composition des aliments pourraient elles aussi intéresser la Stratégie mondiale. Si ces normes ont été conçues dans le souci de faciliter la loyauté des pratiques commerciales et de protéger les consommateurs contre les abus, elles ne devraient pas aboutir par mégarde à gêner les fabricants désireux de formuler des "versions santé" de leurs produits alimentaires, allégés par exemple en graisses saturées ou en sodium. Dans quelle mesure les normes de composition des aliments pourraient poser problème reste une question à examiner; on note que, dans leur complexité, ces sujets se recoupent au sein du Codex. Il conviendra également d'envisager si les normes pourraient servir d'incitations à produire des alternatives alimentaires plus favorables à la santé.

12. Tout en reconnaissant que les buts de la Stratégie mondiale en matière d'alimentation se sont appuyés sur les avancées et l'approfondissement conceptuel des sciences de la nutrition, il se pourrait que la Stratégie mondiale en particulier, mais aussi d'autres initiatives liées à la nutrition, aient avantage à ce que la "gestion" des questions de nutrition dans leur ensemble au sein du Codex soit abordée d'une manière ou d'une autre comme étant appropriée et réalisable. En tant que domaine d'étude, la nutrition recoupe au moins deux comités; dans le même temps, elle émane d'un ensemble de conclusions scientifiques de dimensions et de complexité croissantes, qui ont des effets sur la santé. Il pourrait donc s'avérer profitable de mettre en place un dispositif clair et transparent pour émettre des avis sur la nutrition dans ses rapports avec le Codex. Des études considérables seront à entreprendre pour déterminer la faisabilité d'une telle initiative et élaborer des options qui soient réalisables et durables; mais il n'y aurait guère d'inconvénients à rechercher une stratégie permettant d'identifier, de hiérarchiser et de gérer les sujets ayant trait à la nutrition au sein du Codex, et à intégrer ces activités à l'élaboration de directives et de normes en temps voulu.

#### Observations demandées par la FAO et l'OMS aux membres du CCNFSDU

13. L'OMS, en collaboration avec la FAO, est disposée à rédiger un "document d'actions" en vue de mettre en œuvre la Stratégie mondiale au sein du Codex. Pour guider les organisations dans cette entreprise, la FAO et l'OMS demandent aux membres du CCNFSDU de formuler des observations et suggestions à cet égard en général, ainsi que sur les sujets directement évoqués ci-dessus.

14. À cette fin, la FAO et l'OMS prévoient de créer un forum électronique permettant aux membres du Comité de communiquer leurs observations aux deux organisations pendant qu'elles progresseront vers la rédaction du "document d'actions". Des informations précises concernant le fonctionnement de ce forum seront fournies à Bonn lors de la réunion.